



BULLETIN D'ADHESION 2024

	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur			*Champs obligatoire
Nom*	:	<input type="text"/>	Prénom*	:	<input type="text"/>
Nationalité*	:	<input type="text"/>	Né(e) le *	:	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
					J J M M A A
Adresse*	:	<input type="text"/>			
Code postal*	:	<input type="text"/>	Commune*	:	<input type="text"/>
Profession	:	<input type="text"/>	Mandat électif	:	<input type="text"/>
E-Mail	:	<input type="text"/>			
N° portable	:	<input type="text"/>	N° fixe	:	<input type="text"/>

Adhésion (10€) Renouvellement (10€)

- Je fais un don de : euros.
- J'accepte de recevoir des communications de la part de l'Aveyron pour tous.
- Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles figurant dans les mentions légales.

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'association de financement L'Aveyron pour tous, à l'adresse suivante : Association de Financement l'Aveyron pour tous – 24 route des sources du Viaur – La Clau – 12780 VEZINS DE LEVEZOU

Date et signature :



MENTIONS LÉGALES

Association de financement l'Aveyron pour tous – Agrément en date du 18/09/2023 - n° 1471 -
déclaration à la préfecture W121007399 en date du 17/08/2023

Dispositions des premier et troisième alinéas de l'article 11-4 et du premier alinéa de l'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 :

Premier alinéa de l'article 11-4 : Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. » ;

Troisième alinéa de l'article 11-4 : « Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués » ;

Premier alinéa de l'article 11-5 : « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé à l'usage de L'Aveyron pour tous et de l'association de financement L'Aveyron pour tous à des fins de communication et pour le traitement des adhésions.

Les données sont conservées pendant une durée maximale 48 mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'Aveyron pour tous – 24 route des sources du Viaur – La Clau – 12780 VEZINS DE LEVEZOU

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.